

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 janvier 2012**

Délibération n° 2012-2708

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : GIVORS

objet : Les Vernes-Duclos - Aménagement d'espaces publics - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claissé, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne JC.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

Séance publique du 9 janvier 2012**Délibération n° 2012-2708**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Givors

objet : **Les Vernes-Duclos - Aménagement d'espaces publics - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Situé à l'extrémité nord de la Commune de Givors, éloigné du centre-ville, le quartier des Vernes est caractérisé par un parc d'habitat majoritairement social, d'environ 1 200 logements, construits entre 1968 et 1975.

Ce quartier est organisé autour de l'avenue Lénine et marqué par une rupture forte entre les différents secteurs qui le constituent, notamment du fait de sa topographie. On distingue :

- au sud, le secteur Duclos, caractérisé par la présence d'un ouvrage de garages semi enterré de 350 places, partiellement occupé, qui constitue un véritable verrou urbain dans le quartier. On retrouve sur ce secteur un groupe scolaire et un centre commercial jouxtant l'ouvrage de garages,
- le secteur Louise Michel, dans une situation charnière entre le nord et le sud du quartier insuffisamment valorisée, où se trouve un second groupe scolaire,
- le secteur de la Pointe nord, aujourd'hui éloigné du centre de quartier, caractérisé par une topographie délicate avec la présence d'une balme qui contraint son développement,
- le secteur Jean Moulin sur la façade est, au sud de l'avenue Lénine, secteur mixte en habitat social (environ 700 logements) et maisons individuelles.

Le projet urbain élaboré dans le cadre de la politique de la ville sur ce territoire dès 1990 pour améliorer son attractivité, repose sur 5 grands objectifs :

- intégrer le quartier des Vernes au reste de la ville,
- diversifier les fonctions assurées par le quartier,
- assurer une meilleure irrigation du site,
- valoriser les espaces verts et naturels,
- réhabiliter le cadre bâti.

La Commune de Givors, les bailleurs et leurs partenaires ont réalisé, depuis une quinzaine d'années, des investissements importants. Sur le secteur Duclos, les actions mises en œuvre sont : l'implantation des services publics (mairie annexe, centre social, etc.), le développement d'activités (Vern'Actif 1), l'intervention sur le bâti (réhabilitations, démolitions de 244 logements, restructurations de halls d'entrées, etc.).

Ces opérations ont amélioré le fonctionnement quotidien du quartier mais n'ont pas permis d'amorcer un véritable retour à l'attractivité de ce territoire.

Face à ce constat, une intervention plus ambitieuse a été retenue dans le cadre de la convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) notamment sur le secteur Duclos, approuvée par délibération n° 2007-3917 du Conseil du 12 février 2007.

Projet sur le secteur Duclos

Le scénario s'appuie sur les principes de recomposition suivants :

- la suppression de l'obstacle que constitue, au cœur du quartier, l'ouvrage de garages en superstructure, par sa démolition partielle et la reconstitution de 150 places de garages,
- la création d'une trame viaire et piétonne permettant d'assurer une liaison entre le nord et le sud du quartier. Le projet devra de plus permettre de développer un maillage doux sur la façade ouest du site, permettant de préserver et mettre en valeur la balme végétalisée,
- la création de nouveaux espaces publics, permettant de conforter le lien entre les différents secteurs du quartier et d'offrir des espaces de convivialité,
- la viabilisation de fonciers par la création de nouvelles voies. L'urbanisation qui en résultera devra préserver les atouts paysagers du quartier. Des programmes de logements pourront être développés dans la moitié sud du quartier,
- la réorganisation à plus long terme de la centralité commerciale du quartier, avec la recomposition d'ensemble (bâti et espaces publics) de l'îlot du centre commercial actuel, qui accueille aussi une offre d'équipements et services, dont un centre social.

Phasage prévisionnel

Le projet d'ensemble, dont le coût prévisionnel est estimé à environ 4 000 000 € HT de travaux (hors intervention sur le centre commercial), dont environ 2 500 000 € HT de travaux d'espaces publics sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon, se déclinera comme suit :

a) - à court terme, dans le cadre de la convention ANRU en cours, réalisation d'une 1ère phase opérationnelle, dont le coût des travaux est estimé à 3 640 000 € HT et qui est décomposée en 2 tranches :

- 1ère tranche de travaux :

. la démolition partielle de la dalle de stationnement et la remise en service de 150 places de garages (sécurisation, création des accès). L'ouvrage, semi enterré, fera l'objet d'un renforcement de structure, permettant d'accueillir un aménagement paysager pour son intégration en continuité de la trame verte du quartier,

. la création d'une voie nouvelle de liaison entre la rue Duclos et le secteur Louise Michel et le réaménagement de la rue Louise Michel. Ces voiries seront bordées de places de stationnement et plantations,

. la réalisation d'aménagements paysagers sur le secteur Louise Michel, en lien avec la balme existante ;

- 2° tranche de travaux :

. la création d'une voirie assurant la liaison entre les rues Roux et Duclos, permettant de poursuivre le désenclavement sud du quartier. Le foncier en limite de voirie pourra être viabilisé et accueillir de nouveaux programmes de logements.

b) - à moyen terme, réalisation d'une 2° phase opérationnelle, dont le coût des travaux est estimé à 360 000 € HT. Celle-ci concernera le secteur de la centralité administrative et commerciale du quartier, avec une recomposition du pôle de commerces et de services existant et des espaces publics environnants. Le coût des travaux d'espaces publics de cette 3° tranche est estimé à 360 000 € HT, soit environ 432 000 € HT coût opération.

Montage opérationnel et financier de la 1^{ère} phase opérationnelle

Le périmètre de cette 1ère phase opérationnelle est délimité au nord par la rue Louise Michel, au sud par la rue Duclos, à l'ouest par l'allée Hô Chi Minh et à l'est par le centre commercial. L'assiette foncière correspondant à cette 1ère tranche opérationnelle est actuellement propriété :

- de la commune de Givors pour les espaces verts et pour le volume correspondant à la dalle de stationnement de surface. La propriété des volumes de surface et semi enterré restera inchangée dans le cadre de la démolition partielle et de la reconfiguration de l'ouvrage de garages,

- de la Communauté urbaine pour les voiries,

- de l'OPH du Rhône pour le volume correspondant aux garages semi enterrés.

Cette 1ère phase opérationnelle est estimée à 3 640 000 € HT de travaux, soit un coût d'opération d'environ 4 368 000 € HT (imprévus, études techniques, honoraires de maîtrise d'œuvre et frais de maîtrise d'ouvrage).

L'OPH du Rhône assurera la maîtrise d'ouvrage de la restructuration des garages (démolition partielle et travaux de réfection des garages maintenus). Ces travaux sont estimés à 1 500 000 € HT, soit un coût d'opération évalué à 1 800 000 € HT (imprévus, études techniques, honoraires de maîtrise d'œuvre et frais de maîtrise d'ouvrage).

La Communauté urbaine assurera la maîtrise d'ouvrage des voiries et espaces publics, l'aménagement de la dalle de parking de surface et les travaux d'éclairage public pour le compte de la Commune de Givors, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique. Ces travaux sont estimés à 2 140 000 € HT, soit un coût d'opération évalué à 2 568 000 € HT (imprévus, études techniques, honoraires de maîtrise d'œuvre et frais de maîtrise d'ouvrage). Ils sont ainsi décomposés :

- 1ère tranche de travaux d'espaces publics : 1 400 000 € HT, soit 1 680 000 € HT,

- 2° tranche de travaux d'espaces publics : 740 000 € HT, soit 888 000 € HT.

Montage financier

Dans le cadre de la convention ANRU signée le 15 février 2007, l'aménagement du secteur Duclos avait été estimé à 2 780 100 € HT (coût opération). Les participations suivantes avaient alors été approuvées :

- Commune de Givors :	278 000 €
- Communauté urbaine :	857 050 €
- Région Rhône-Alpes :	255 000 €
- Département du Rhône :	1 390 000 €

Le Département s'est substitué à l'ANRU, pour le montant exact que l'ANRU apportait dans la convention initiale sur l'opération.

Le projet d'aménagement du secteur Duclos, tel que validé aujourd'hui par les partenaires, sera intégré à l'avenant à la convention ANRU en cours de préparation, qui fera l'objet d'une contractualisation au 1er semestre 2012. Il réaffectera les participations ci-dessus identifiées aux opérations portées par l'OPH du Rhône et la Communauté urbaine.

Les négociations en cours, entre les collectivités et l'ANRU, permettront d'abonder le bilan recettes par le redéploiement, sur cette opération, de subventions prévues dans la convention d'origine pour le financement d'autres projets givordins et qui ne verront pas le jour.

Enfin, le montant de la participation de l'OPH du Rhône en fonds propres est estimé au minimum à 15 % du montant des travaux de restructuration des garages.

Calendrier prévisionnel

Le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'espaces publics est prévu pour le 2° semestre 2012. Les travaux d'aménagement devraient débuter fin 2013/début 2014, en coordination avec l'intervention de l'OPH du Rhône.

L'objet du présent projet est le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation :

- de la 1ère tranche de travaux d'espaces publics en tranche ferme,

- de la 2° tranche de travaux d'espaces publics, afin de garantir une cohérence du projet et la continuité de sa mise en œuvre. Cette seconde tranche de travaux sera cependant prévue en tranche conditionnelle au marché de maîtrise d'œuvre, étant conditionnée par l'aboutissement des négociations financières engagées dans le cadre de l'avenant lourd à la convention ANRU.

La 2° phase opérationnelle qui sera engagée à moyen terme, et nécessitant une expertise fine relative au devenir du centre commercial, fera l'objet d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme.

Estimations des 1ère et 2° tranches de travaux d'espaces publics :

Maîtrise d'ouvrage Communauté urbaine de Lyon	Coût travaux en € HT	Etudes techniques, honoraires de maîtrise d'œuvre, frais de maîtrise d'ouvrage (15 %)	Divers, imprévus (5 %)	Coût opération en € HT
1 ^{ère} tranche	1 400 000	210 000 €	70 000 €	1 680 000
2° tranche	740 000	111 000 €	37 000 €	888 000

Sur la base d'un coût prévisionnel des travaux des 1ère et 2° tranche d'espaces publics, ainsi évalué à 2 140 000 € HT, soit un coût opération prévisionnel de 2 568 000 € HT, le montant de l'autorisation de programme à individualiser s'élève à 321 000 € HT (honoraires de maîtrise d'œuvre, études, frais de maîtrise d'ouvrage), soit 383 916 € TTC. La consultation de maîtrise d'œuvre afférente à la présente demande d'individualisation d'autorisation de programme sera basée sur un programme technique intégrant le développement durable dans la conception du projet ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement des espaces publics du quartier Les Vernes-Duclos à Givors, pour un coût prévisionnel de 383 916 € TTC.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 2654, pour un montant de 383 916 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 192 000 € en 2012,
- 191 916 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.